

FEUILLE DE ROUTE 3R (Réduction, Réemploi, Recyclage) DES EMBALLAGES DÉDIÉE AU SECTEUR TEXTILE-HABILLEMENT-DISTRIBUTION

Synthèse publique

Octobre 2025

Financé
par

Réalisé avec l'aide du cabinet :

(RE)SET

Sommaire

I Approche & démarche

Cadrage & objectifs de la feuille de route sectorielle
Méthodologie de la feuille de route

II État des lieux du secteur

Objectifs réglementaires
Présentation du secteur

III Solutions 3R et trajectoire

Solutions étudiées et sélectionnées selon des critères de facilité de mise en œuvre, de gisement concerné, de maturité et d'investissements

IV Premiers jalons & actions



I. APPROCHE & DÉMARCHE

Cadrage & objectifs de la feuille de route sectorielle
Méthodologie de la feuille de route



AVERTISSEMENT SUR LES DONNÉES UTILISÉES DANS LA FEUILLE DE ROUTE

Les données présentées dans cette feuille de route, ont été consolidées à partir d'extrapolations et d'hypothèses.

Elles doivent être considérées comme des ordres de grandeur et non comme des valeurs précises.

Glossaire

Emballage : un article, quel que soit le matériau dont il est constitué, destiné à être utilisé par un opérateur économique pour contenir et protéger des produits ou pour en permettre la manipulation, l'acheminement ou la présentation à un autre opérateur économique ou à un utilisateur final, et qui peut se différencier par des formats d'emballage selon sa fonction, son matériau et sa conception. (Article 3 PPWR⁽¹⁾)

Emballage réemployable : emballage qui a été conçu, créé et mis sur le marché pour pouvoir accomplir pendant son cycle de vie plusieurs trajets ou rotations en étant rempli à nouveau ou réutilisé pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu.

Emballage réemployé : emballage faisant l'objet d'au moins une deuxième utilisation pour un usage de même nature que celui pour lequel il a été conçu, et dont le réemploi ou la réutilisation est organisé par ou pour le compte du producteur.

Emballage à usage unique : emballage qui n'est pas conçu pour être réemployable.

Emballages plastiques à usage unique (PUU) : emballage fabriqué entièrement ou partiellement à partir de plastique (sans seuil minimal) et qui n'est pas conçu pour être réemployable

Emballage de vente : L'emballage de vente ou emballage primaire, c'est-à-dire l'emballage conçu de manière à constituer, au point de vente, un article destiné à l'utilisateur final ou au consommateur. (Article R543-43 du Code de l'environnement)

Emballage groupé ou de regroupement : L'emballage groupé ou emballage secondaire, c'est-à-dire l'emballage conçu de manière à constituer, au point de vente, un groupe d'un certain nombre d'articles, qu'il soit vendu à l'utilisateur final ou au consommateur, ou qu'il serve seulement à garnir les présentoirs aux points de vente. Il peut être séparé des marchandises qu'il contient ou protège sans en modifier les caractéristiques. (Article R543-43 du Code de l'environnement)

Emballage de transport : L'emballage de transport ou emballage tertiaire, c'est-à-dire l'emballage conçu de manière à faciliter la manutention et le transport d'un certain nombre d'articles ou d'emballages groupés en vue d'éviter leur manipulation physique et les dommages liés au transport. L'emballage de transport ne comprend pas les conteneurs de transport routier, ferroviaire, fluvial, maritime ou aérien. (Article R543-43 du Code de l'environnement).

Plastique : matériau constitué d'un polymère tel que défini à l'article 3, point 5, du règlement (CE) n°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006, auquel des additifs ou autres substances peuvent avoir été ajoutés, et qui peut jouer le rôle de composant structurel principal de produits finaux, à l'exception des polymères naturels qui n'ont pas été chimiquement modifiés et des peintures, encres et adhésifs (Article D541-330 du Code de l'environnement).

PP : Polypropylène (plastique résistant à la chaleur, utilisé pour les boîtiers, pots, fibres)

PS : Polystyrène (plastique répandu, sous forme expansée (mousse) ou non (ex: pots de yaourt))

PE : Polyéthylène (plastique répandu, utilisé pour les emballages)

PET : Polytéréphtalate d'éthylène (plastique répandu, utilisé pour les emballages)

PEN : Polynaphtalate d'éthylène (plastique)

PEBD : Polyéthylène basse densité (plastique souple, films plastiques)

PEHD : Polyéthylène haute densité (plastique rigide, bouteilles, bidons)

rPEBD : Polyéthylène basse densité recyclé (issu du recyclage du PEHD)

Recyclabilité : elle s'apprécie sur deux critères.

1. L'emballage dispose d'une filière de recyclage opérationnelle.

2. L'emballage ne perturbe ni les opérations de tri ni celles de recyclage des déchets d'emballages, et ne comporte pas de substances ou éléments indissociables susceptibles de limiter l'utilisation du matériau recyclé.

REP Emballages Professionnels (REP EP) : filière à responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les emballages des produits consommés ou utilisés par les professionnels. Elle rentrera en vigueur courant 2026.

REP Emballages Ménagers (REP EM) : filière REP applicable aux emballages servant à commercialiser des produits consommés ou utilisés par les ménages, y compris hors-foyer. Entrée en vigueur en 1992.

Transformation : Processus de traitement des matières premières afin d'aboutir à des produits finis.

UVC : Unité de Vente Consommateur.

* NB : Ces définitions sont susceptibles d'évoluer à la suite de l'entrée en application du PPWR.

Une feuille de route 3R sectorielle pour tendre vers la fin des emballages plastiques à usage unique à l'horizon 2040

FEUILLE DE ROUTE 3R

Objectifs :

- Qualifier et quantifier les emballages utilisés par le secteur
- Décliner les potentiels de réduction, réemploi et recyclage répondant aux objectifs du décret 3R
- Identifier les investissements nécessaires à la mise en place des leviers 3R
- Rédiger la feuille de route à horizon 2040 pour atteindre ces objectifs

COLLECTIF

Une collaboration entre **5 acteurs majeurs**, représentant plus de 1000 adhérents :

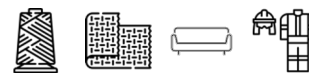
ALLIANCE DU COMMERCE



Avec le soutien financier de :



PÉRIMÈTRE PRODUITS



Segment amont de la filière
Fibres / fils, étoffes⁽¹⁾, textile d'ameublement, textile technique



Segment aval de la filière
Linge de maison, mode - habillement

Hors scope : production fibres naturelles

PÉRIMÈTRE EMBALLAGES



Emballages de vente
Polybags unitaires, cintres, tubes, sacs,...

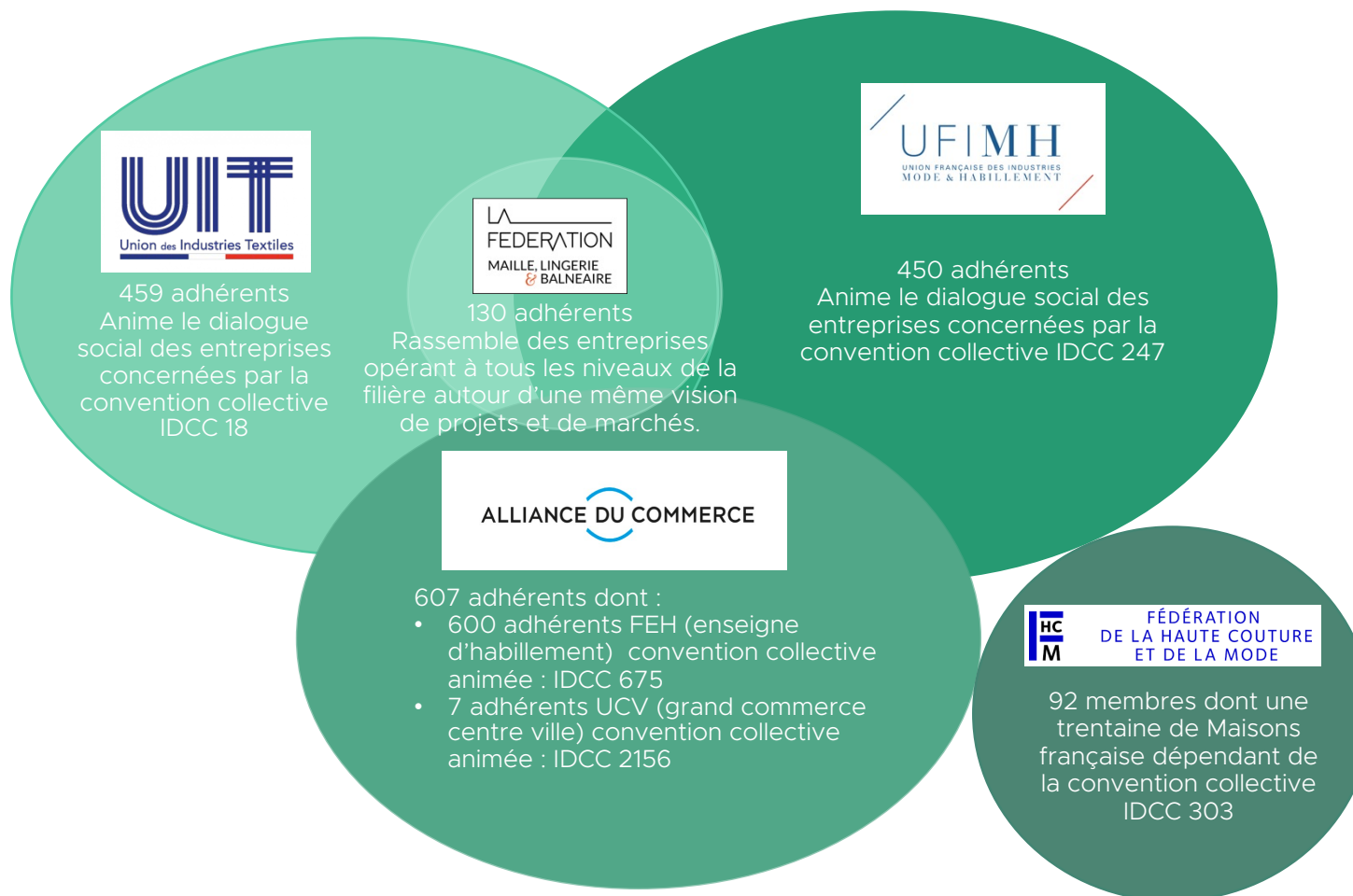


Emballages de regroupement
Caisses plastique, films de regroupement, polybags, boîtes,...



Emballages de transport
Palettes, films étirables, intercalaires,...

Une collaboration de 5 fédérations représentatives de la filière textile, avec le soutien du DEFI, de l'UIT et de l'ADEME



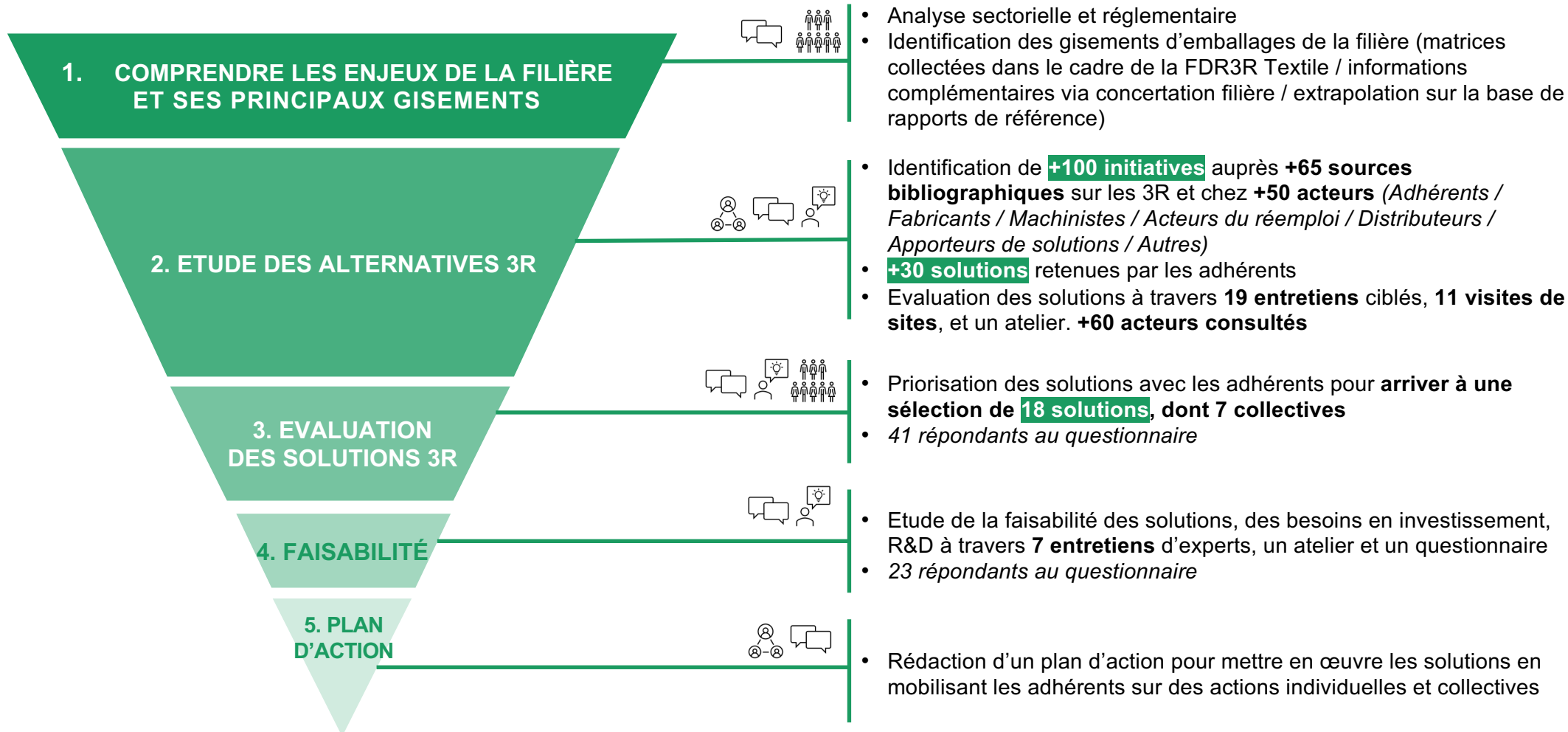
Pourquoi une approche collective ?

Les enjeux de la transition environnementale supposent le plus souvent des ruptures de R&D, de technologies, d'usages, d'habitudes du consommateur, de réglementations, etc. Ces enjeux touchent l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur, de la production (matières premières, emballage, etc.) jusqu'à la gestion de fin de vie (collecte, tri, recyclage, réemploi), en passant par la consommation (usages).

L'approche collective est donc essentielle pour souder les acteurs et les orienter sur des solutions pérennes : elle permet de réduire les risques liés à la mise en place des solutions, la mutualisation des investissements, la définition de références communes, l'évolution des comportements à large échelle.

Au travers de cette feuille de route sectorielle, les organisations professionnelles, établissent un cap et une gouvernance pour agir de manière tangible aujourd'hui et demain.

Une méthodologie construite sur les enjeux de la filière



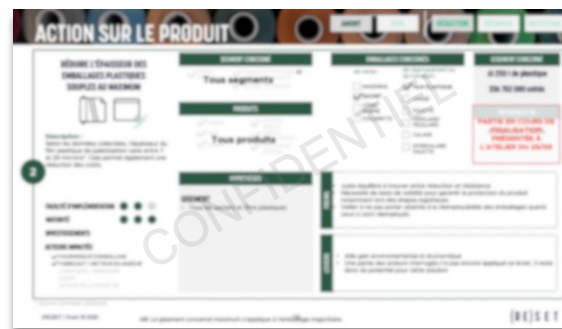
Une analyse complète et chiffrée pour éclairer le secteur sur les solutions les plus adaptées

Ces éléments d'analyse ont été transmis à l'ADEME dans le cadre de la feuille de route 3R et sont accessibles aux seuls adhérents des fédérations qui l'ont élaborée :



FICHES RÉGLEMENTATIONS

Objectif : préciser les contraintes réglementaires actuelles et à venir, au niveau français et européen, qui pourraient impacter la feuille de route 3R du secteur.



FICHES SOLUTIONS

Objectif : définir chaque solution 3R, ses impacts industriels, économiques et environnementaux.



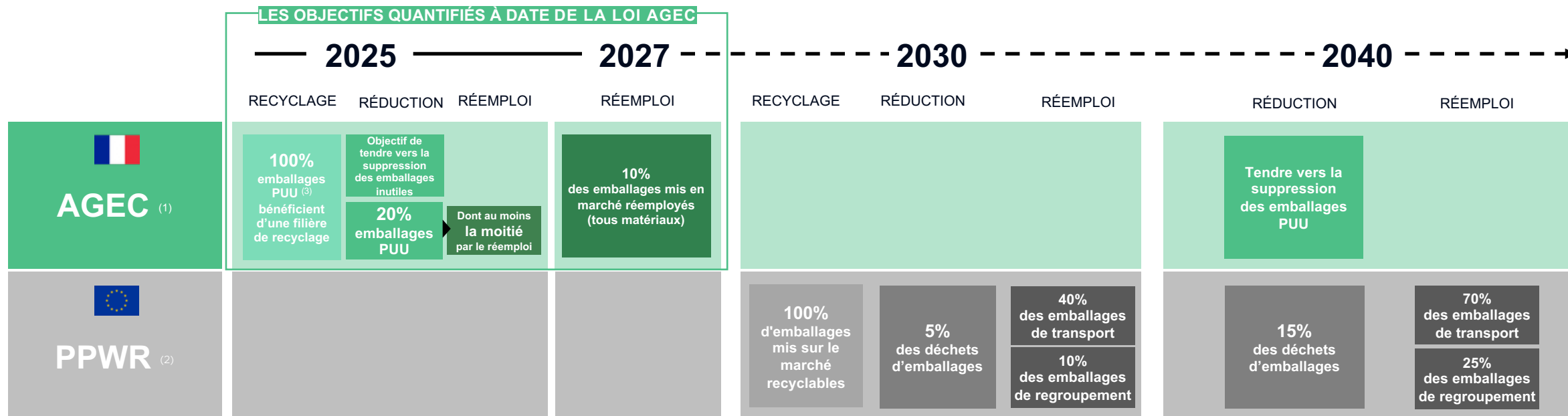
ÉTAT DES LIEUX DES EMBALLAGES

Objectif : identifier les différents éléments d'emballage, les matériaux d'emballage, les tonnages et les utilisations

II. ETAT DES LIEUX DU SECTEUR

Objectifs réglementaires
Présentation du secteur

Répondre aux objectifs formulés par la loi AGEC, tout en préparant l'entrée en application de PPWR

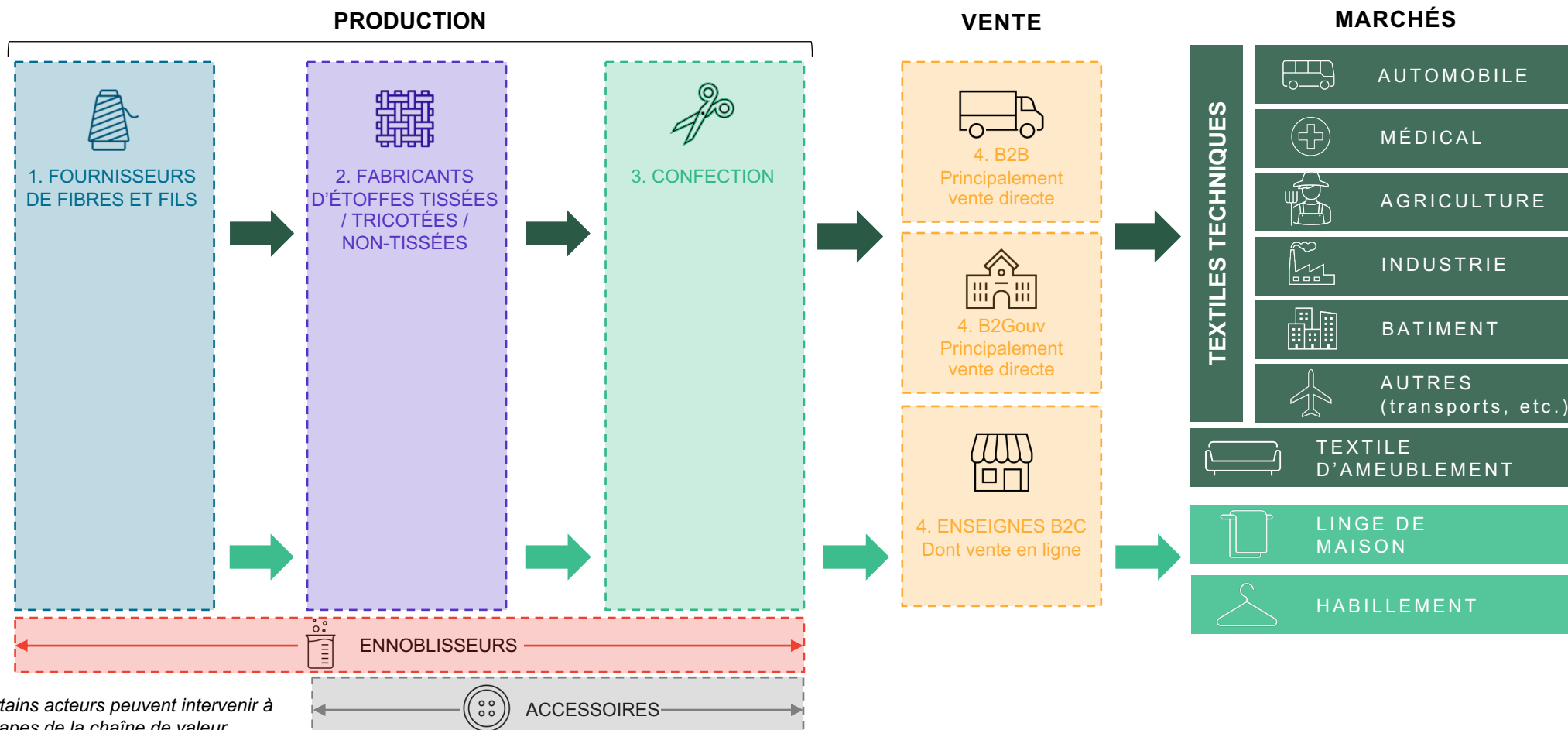


(1) Loi Anti-Gaspillage pour une Economie circulaire n° 2020-105 du 10 février 2020
(2) Règlement (UE) 2025/40 relatif aux emballages et aux déchets d'emballages du 19 décembre 2024 (entrée en application : 12 août 2026)



Les objectifs de la loi AGEC comptabilisés en unités, s'appliquent aux metteurs en marché et sont appréhendés via les éco-organismes. Les objectifs fixés par la loi AGEC à atteindre d'ici 2030 puis 2040 seront précisés progressivement par nouveau nouveau décret.

Un secteur textile majoritairement composé d'acteurs spécialisés à chaque étape de la chaîne de valeur



À noter, certains acteurs peuvent intervenir à plusieurs étapes de la chaîne de valeur.

Qui justifie la pertinence d'une feuille de route sectorielle



Un secteur aux acteurs globalement spécialisés pour développer leur avantage compétitif...

Sur le secteur textile-Habillement-Distribution en France, rares sont les acteurs qui effectuent eux-mêmes plusieurs étapes de la chaîne de valeur (sans sous-traitance). Ainsi par exemple, la majorité des acteurs de l'habillement font appel à des confectionneurs, et à des fournisseurs d'étoffes, qui eux-mêmes font appel à des fournisseurs de fibres et fils et des ennoblisseurs pour fonctionnaliser les matières.

Cela apporte des avantages : optimisation des investissements et des coûts, meilleure maîtrise des processus et optimisation de la qualité, meilleure flexibilité et compétitivité sur le segment.



...ce qui implique une faible intégration de la chaîne de valeur...

Cette spécialisation implique cependant d'avoir peu de maîtrise sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Il est ainsi difficile de faire évoluer les pratiques de façon cohérente et durable sur plusieurs étapes à la fois.

Hors, certaines évolutions nécessitent des changements sur plusieurs étapes. C'est souvent le cas pour des projets portant sur les emballages (exemple : la mise en place d'un système d'emballages réemployables).



..d'où une nécessaire collaboration sectorielle, y compris pour les sujets d'emballages.

Pour y remédier, la mise en place de démarches collectives avec la collaboration d'acteurs de différentes étapes de la chaîne de valeur, apparaît comme indispensable.

Les acteurs de la filière du textile ont déjà montré qu'ils pouvaient s'unir autour de projets communs (The Fashion Pact concernant les emballages, le pilote pour la collecte et le recyclage des cintres et des polybags de Paris Good Fashion, ...). Ils le montrent aussi aujourd'hui avec la réalisation de cette étude sectorielle commune. Et devront à nouveaux le montrer en collaborant s'ils souhaitent déployer certaines solutions pour améliorer leurs emballages sur les 3R.

Une analyse par sous-secteur nécessaire pour comprendre la diversité des acteurs

EVOLUTION DU CA EN FRANCE ENTRE 2023 ET 2024

Fournisseurs de fibres & fils¹ **+ 16,5%**

Fabricants d'étoffes pour le textile technique² **+ 4%**

Fabricants d'étoffes pour l'habillement et le linge et textiles de maison³ **-1,5%**

Entreprises de confection⁴ **-4%**

Entreprises d'ennoblissement⁵ **-8%**

AMONT

Fournisseurs de fibres et fils
Fabricants d'étoffes
Entreprises de confection
Entreprises d'ennoblissement

Majoritairement **B2B**

Chiffres d'affaires à l'échelle européenne :
91,8 Mds € (2023e)

AVAL

Vente habillement
Vente linge de maison

Majoritairement **B2C**

Chiffres d'affaires de l'habillement à l'échelle européenne :
78,2 Mds € (2023e)



EVOLUTION DU CA EN FRANCE ENTRE 2023 ET 2024

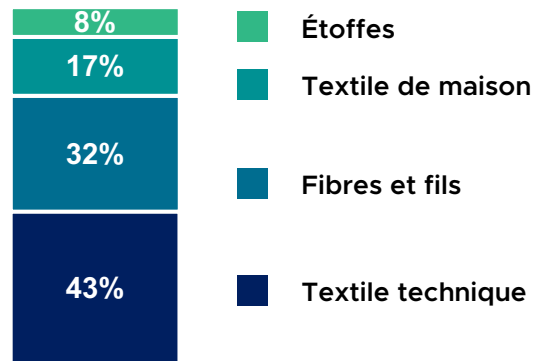
+0,1% Enseignes de vente de l'habillement⁶

-3% Enseignes de vente de linge de maison et de literie⁷

Sources : 1. Indice de chiffre d'affaires - Marché intérieur et export -Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques – INSEE 2. Indice de chiffre d'affaires - Marché intérieur et export -Fabrication d'autres textiles techniques et industriels - INSEE 3. Indice de chiffre d'affaires - Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés – INSEE 4. Xerfi - Le façonnage de l'habillement (2025) 5. INSEE 6. DÉFI (2025) 7. Xerfi - estimation (2025)

Ainsi que la diversité des produits tout au long de la chaîne de valeur

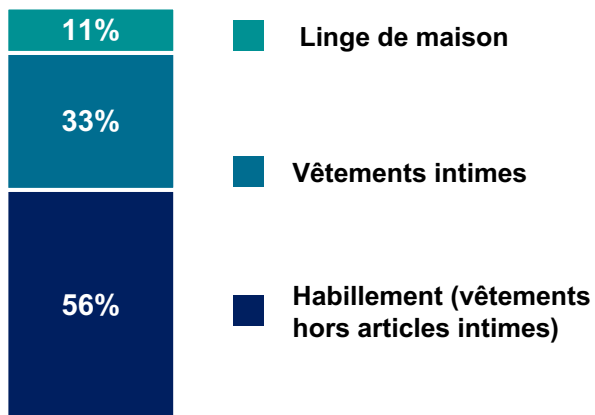
SECTEUR AMONT



VOLUME (TONNES) PAR GRANDE TYPOLOGIE DE PRODUITS

NB : Aucune donnée en unités de vente disponible

SECTEUR AVAL



VOLUME (TONNES) PAR GRANDE TYPOLOGIE DE PRODUITS

ÉTOFFES



Étoffes tissées
Étoffes tricotées
Étoffes non-tissées
Etc.

FIBRES ET FILS



Fibres pétrosourcées
Fibres naturelles
Etc.

TEXTILES DE MAISON



Rideaux et voilage
Textiles d'ameublement
Textiles décoratifs
Etc.

TEXTILES TECHNIQUES



Non-tissés techniques
Membranes & toiles techniques
Textiles enduits, composites
Composants semi-finis
Etc.

LINGE DE MAISON



Linge de lit
Linge de bain
Linge de table
Etc.

VÊTEMENTS INTIMES



Sous-vêtements
Lingerie
Chaussant
Pyjamas
Etc.

HABILLEMENT




T-shirts
Pantalons
Chemises
Robes
Manteaux
Jupes
Vêtement bébé
Etc.

Une quantité significative d'emballages de vente, de regroupement et de transport

UNE QUANTITÉ SIGNIFICATIVE D'EMBALLAGES DE VENTE ...


12,2
Milliards d'unités 
98,5% (1)


430
k Tonnes 
65,4% (1)


Source : Enquête Feuille de route 3R – Filière textile 2025 extrapolés au gisement avec l'appui des données UIT et Refashion 2024

(1) Part sur le gisement total d'emballages du secteur

EMBALLAGES DE REGROUPEMENT ET DE TRANSPORT

284
Millions d'unités 
1,5% (1)

228
k Tonnes 
34,6% (1)

 Peu de données recueillies sur les emballages de regroupement et de transport - chiffres fortement extrapolés

Impliquant de fortes responsabilités sur les emballages tout au long de la chaîne de valeur

#1

Garantir la protection et l'intégrité des produits



- Protection contre l'humidité, les frottements, les accrocs ou la salissure.
- Maintien de la forme, opacité ou transparence selon le besoin.
- Respect de standards perçus d'hygiène (notamment via polybags unitaires).
- Barrières spécifiques aux différents textiles : anti-UV, antistatiques, anti-abrasion, humidité...
- Protection visuelle contre le vol de marchandises ou de propriété intellectuelle

#2

S'adapter aux opérations logistiques et industrielles



- Contraintes machine (lecteurs optiques, trieurs, transstockeurs, formeuse).
- Manutention manuelle fréquente, besoin de légèreté et de compacité.
- Faible espace de stockage dans les ateliers ou boutiques.
- Conditions de transport spécifiques (fret maritime, empilement, reverse logistique).

#3

Assurer l'identification, la traçabilité et la lisibilité produit



- Lecture des codes-barres et visibilité du produit (ex : polybags transparent).
- Contraintes liées à l'étiquetage manuel ou automatique.
- Besoin de reconnaissance visuelle des produits à travers leur emballage en point de vente.

#4

Préserver l'image de marque et répondre aux attentes des clients



- Les alternatives durables doivent rester cohérentes avec l'image premium/luxe.
- Perception client d'un lien entre emballage plastique et qualité/hygiène.
- Canal de distribution influençant les possibilités (plus de souplesse en retail qu'en wholesale).

#5

Maîtriser les coûts et garantir la faisabilité économique



- Surcoûts significatifs des alternatives durables (papier, carton, poids transport).
- Faible marge de manœuvre dans certaines chaînes (B2B, production rationalisée).
- Difficultés à justifier un retour sur investissement à court terme.

Un gisement d'emballages de vente **amont** dominé par les mandrins, les cônes et les sachets et films



MILLIER DE TONNES PAR TYPOLOGIE D'EMBALLAGES DE VENTE – EMBALLAGES DE VENTE B2B 2024

Autres emballages plus marginaux (360 tonnes) : Etiquette (220 tonnes); Fourreau cartonné (100 tonnes); Étiquette autocollante (40 tonnes)

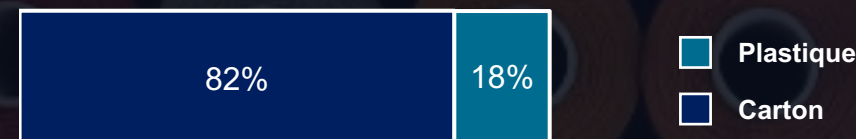
Cônes & collerettes



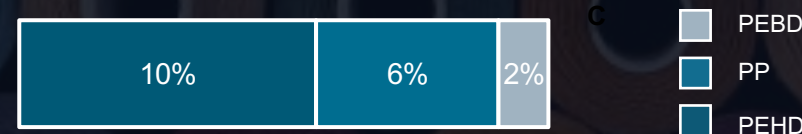
Très peu de données reportées, chiffres fortement extrapolés

NOMBRE D'UNITÉS D'EMBALLAGES : 958 Millions

PROPORTIONS EN TONNES PAR MATÉRIAUX EMBALLAGES DE VENTE B2B 2024



ZOOM SUR LA PROPORTION D'EMBALLAGES PLASTIQUES

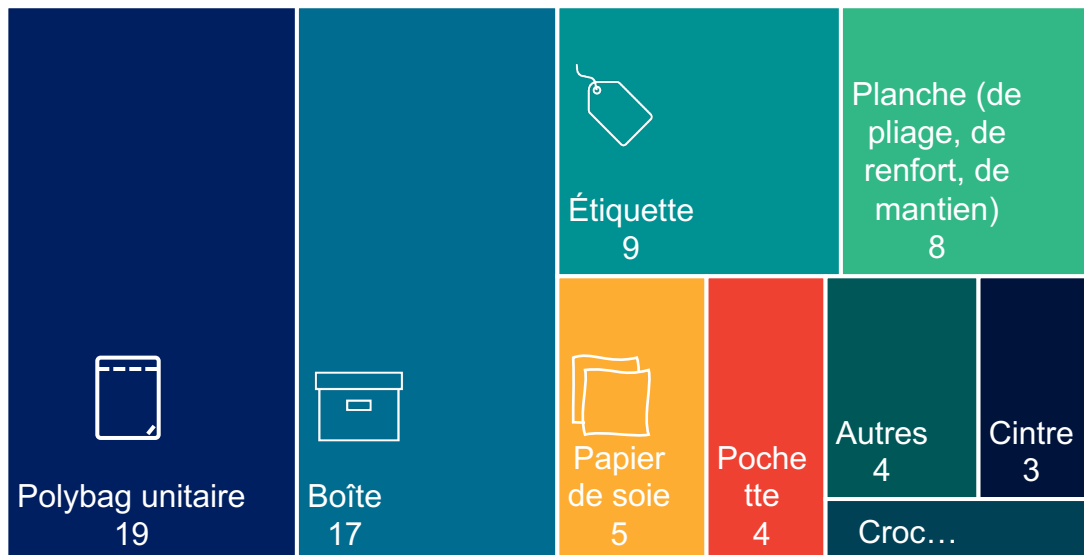


RÉPARTIES SELON LES PRINCIPALES TYPOLOGIES D'EMBALLAGES :



Pour rappel, ces chiffres sont ceux des répondants à l'enquête Feuille de route 3R – Filière textile 2025 extrapolés au gisement 19

Un gisement d'emballages de vente **aval** dominé par les polybags unitaires, les boîtes et les étiquettes

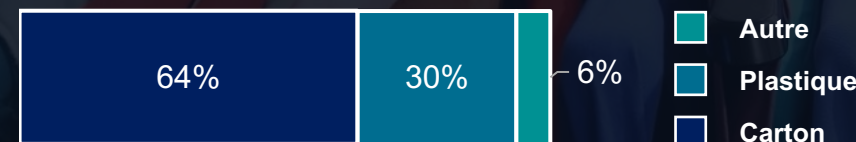


MILLIER DE TONNES PAR TYPOLOGIE D'EMBALLAGES DE VENTE – EMBALLAGES DE VENTE B2B / B2C 2024

Autres* : Autocollant (1170 tonnes) ; Bande de col (ou support de col) (1170 tonnes) ; Attache d'étiquette (680 tonnes) ; Housse de protection (hors polybag) (350 tonnes) ; Pincettes de fixation (110 tonnes) ; Ruban de maintien ou de présentation (autour du vêtement) (60 tonnes) ; Sachet bouton(s) de rechange (40 tonnes) ; Shopping bag (40 tonnes) ; Clip (30 tonnes) ; Épingles (4 tonnes) ;

NOMBRE D'UNITÉS D'EMBALLAGES : 11,3 Milliards

PROPORTIONS EN TONNES PAR MATÉRIAUX EMBALLAGES DE VENTE B2B 2024



ZOOM : PROPORTION D'EMBALLAGES PLASTIQUES

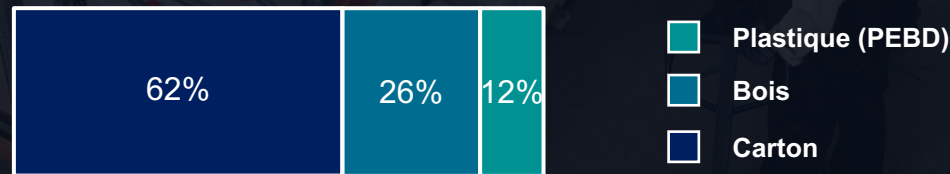


RÉPARTIES SELON LES PRINCIPALES TYPOLOGIES D'EMBALLAGES :

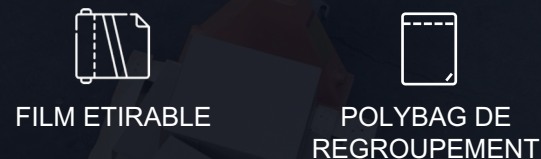
	POLYBAG UNITAIRE	BOÎTE	CROCHET	CINTRE
TONNAGE PLASTIQUE (en tonnes)	18,8kt	9,2kt	1,9kt	1,3kt
PART DE PLASTIQUE DU TONNAGE (% massique)	100%	55%	100%	42%

Un gisement d'emballages de regroupement et de transport dominés par les boites / caisses / cagettes

PROPORTIONS EN TONNES PAR MATÉRIAUX EMBALLAGES DE REGROUPEMENT ET TRANSPORT



ZOOM, PART DU GISEMENT EN PLASTIQUE RÉPARTI DANS LES PRINCIPALES TYPOLOGIES D'EMBALLAGES :



TONNAGE PLASTIQUE
(en tonnes)

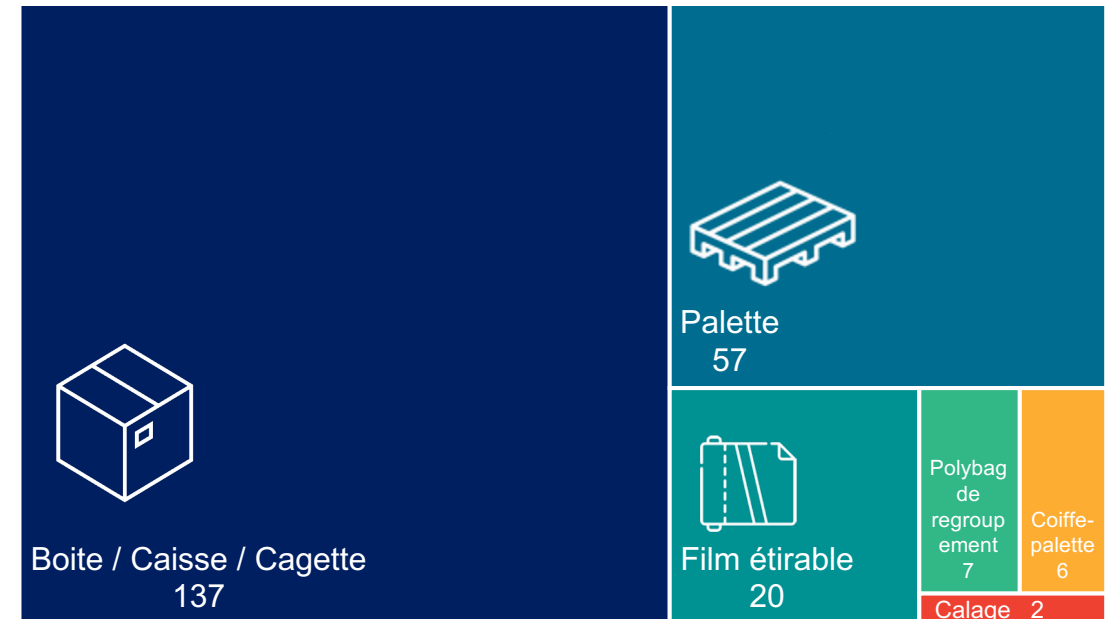
20kt

6,6kt

PART DE PLASTIQUE DU
TONNAGE (% massique)

100%

100%



**MILLIER DE TONNES PAR TYPOLOGIE D'EMBALLAGES
DE REGROUPEMENT ET TRANSPORT –
EMBALLAGES DE REGROUPEMENT ET TRANSPORT B2B / B2C 2024**

NOMBRE D'UNITÉS D'EMBALLAGES : 284 Millions

**! PEU DE DONNÉES RECUEILLIES
CHIFFRES FORTEMENT EXTRAPOLÉS**

Pour rappel, ces chiffres sont ceux des répondants à l'enquête Feuille de route 3R – Filière textile 2025 extrapolés au gisement

III. SOLUTIONS 3R ET TRAJECTOIRE

Les solutions étudiées et sélectionnées selon des critères de facilité de mise en œuvre, le gisement concerné, la maturité et les investissements

33 solutions 3R étudiées - 17 solutions retenues

3R

DÉFINITION

EMBALLAGES ÉTAT

SOLUTIONS ÉTUDIÉES

RÉDUCTION

La réduction vise à limiter la quantité de déchets produits à la source, en agissant sur la conception, la production, la distribution et la consommation.

Ce levier est prioritaire car il permet d'éviter la génération de déchets dès l'amont, réduisant ainsi les impacts environnementaux et économiques liés à leur gestion.

EMBALLAGES DE VENTE AMONT



Réduire l'épaisseur des emballages plastiques souples au maximum

Développer la pratique de l'auto-emballage

Mettre plusieurs rouleaux d'étoffes dans un même sachet plastique

Plier les étoffes sur les palettes plutôt que de les emballer en rouleaux

Maximiser la quantité de produit(s) par rouleau/bobine

Emballer 1 bobine de fils sur 2 sur les palettes

EMBALLAGES DE VENTE AVAL



Optimiser les techniques de pliage pour réduire les tailles de polybags

Réduire le poids des polybags à travers un travail sur l'épaisseur

Substituer les enveloppes plastiques de e-commerce par des emballages en fibres

Favoriser l'utilisation de « masterpolybags » en remplaçant les formats individuels

Supprimer les polybags pour les produits résistants

Réduire le poids des cintres en plastique

Questionner l'utilité des petites pièces d'emballages en plastique

Substituer les polybags en plastique par des solutions en papier

Utiliser des cintres en fibres

EMBALLAGES DE R&T



Remplacer le filmage manuel par une banderoleuse automatique

RÉEMPLOI

Le réemploi inclut toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont **utilisés de nouveau pour un usage identique** à celui pour lequel ils avaient été conçus.

EMBALLAGES DE VENTE AMONT



Favoriser la mise en place d'un système de réemploi des mandrins

Mettre en place un système de réemploi des cônes

EMBALLAGES DE VENTE AVAL



Utiliser des displays / PLV standards réemployables

Utiliser des colis et enveloppes réemployables pour le e-commerce

Développer un système de réemploi pour les cintres des magasins

Substituer les polybags par des housses réemployables

EMBALLAGES DE REGROUPEMENT & TRANSPORT



Utiliser des palettes réemployables

Remplacer les intercalaires à usage unique par des intercalaires réemployables

Remplacer les films étirables par des coiffes et sangles réemployables

Utiliser des caisses de transport en plastique réemployables

RECYCLAGE

Le recyclage inclut toute opération de **valorisation** par laquelle les déchets sont **retraités** en substances, matières ou produits **aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins**.

EMBALLAGES DE VENTE AMONT



Transitionner les sachets et films plastiques vers une résine unique (ex : PEBD)

Remplacer les cônes en pvc par des solutions en carton ou en résines plastiques recyclables

Favoriser les plastiques transparents, supprimer le noir de carbone

EMBALLAGES DE VENTE AVAL



Assurer la traçabilité de ses fournisseurs d'emballages

Supprimer les cintres non recyclables

Transitionner les polybags vers une résine unique (ex : PEBD)

TRANSVERSE



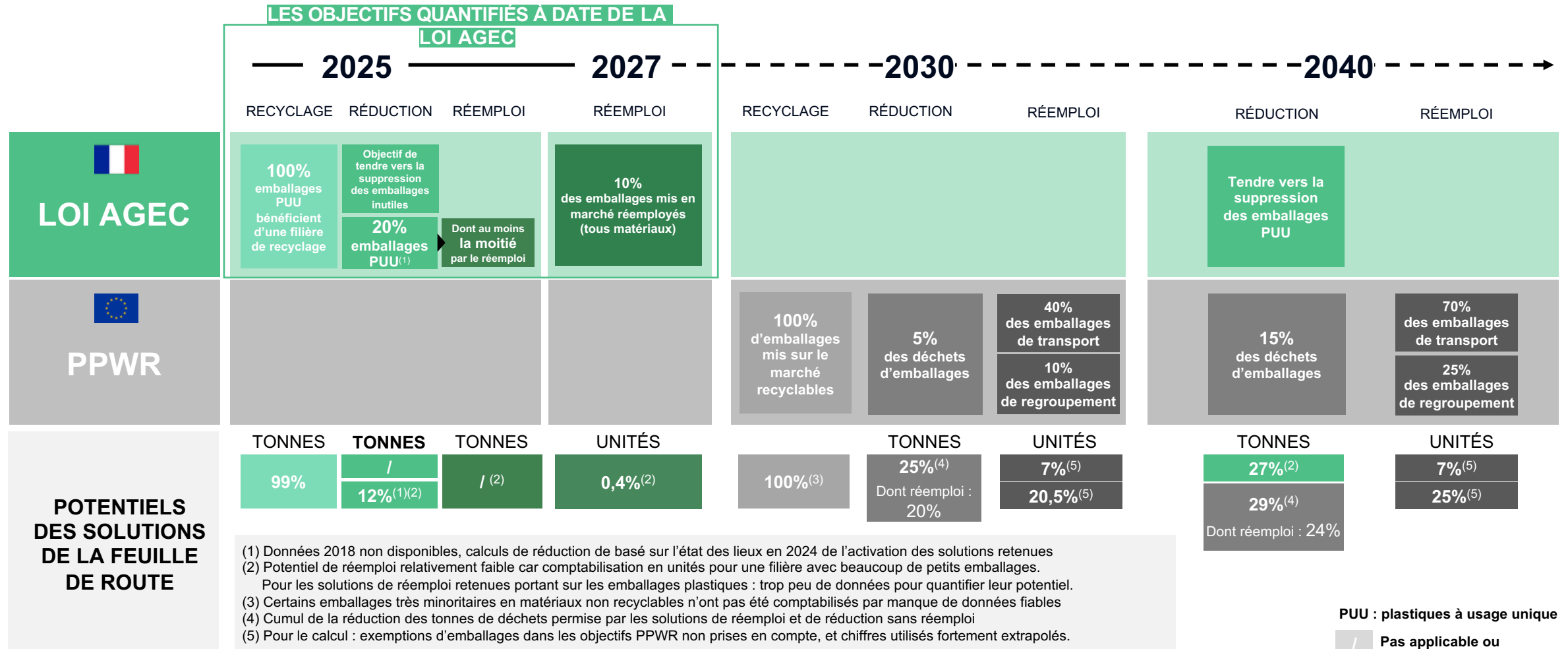
Rédaction de cahier des charges commun de filière pour les principaux emballages



Solutions retenues pour la feuille de route

Solutions écartées

Contribution des solutions de la feuille de route aux principaux objectifs réglementaires



PUU : plastiques à usage unique
/ Pas applicable ou pas assez d'informations pour évaluer la solution

Les objectifs de la loi AGE C comptabilisés en unités, s'appliquent aux metteurs en marché et sont appréhendés via les éco-organismes.
Les objectifs fixés par la loi AGE C à atteindre d'ici 2030 puis 2040 seront précisés progressivement par nouveau décret

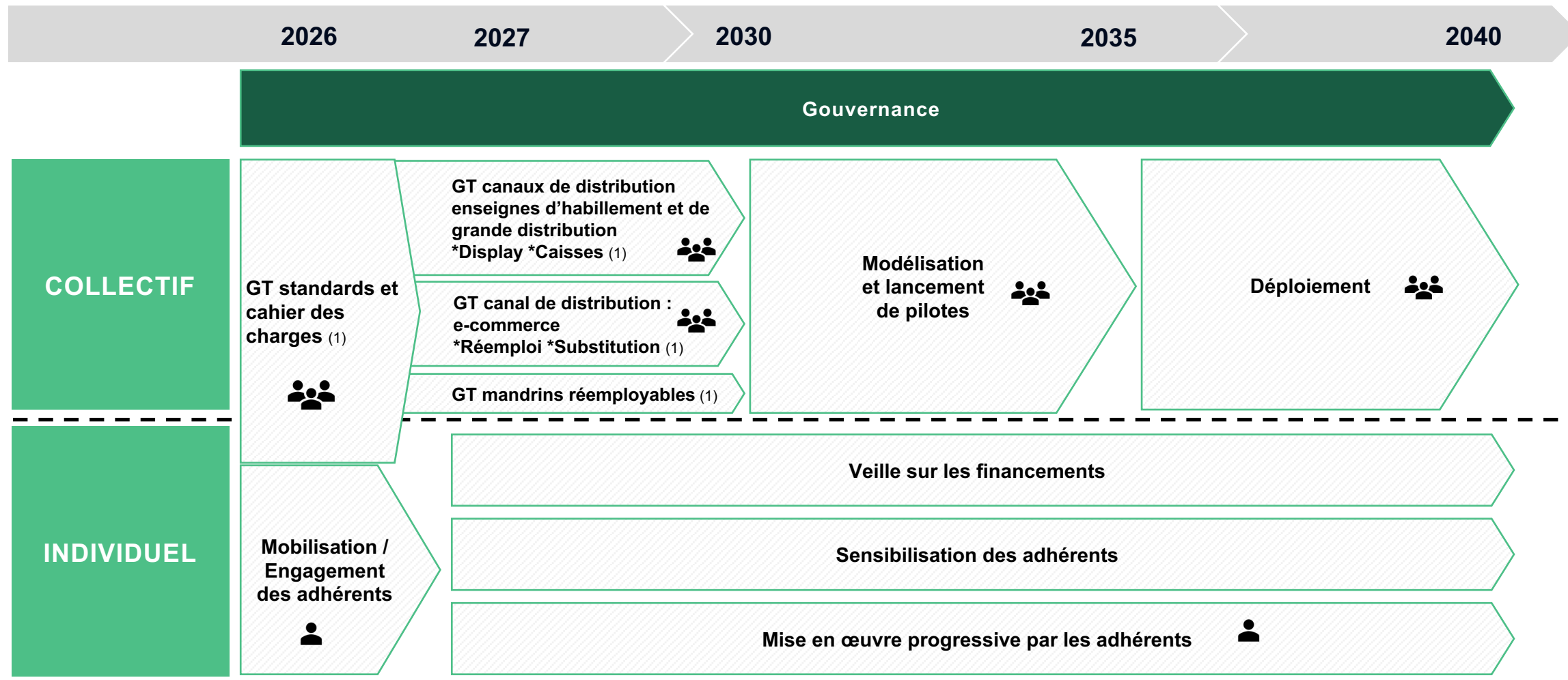
IV. PREMIERS JALONS & ACTIONS

Une mise en œuvre progressive des solutions

	2025 - 2027	2027 - 2030	2030 - 2040
	« QUICK-WINS »	SOLUTION MOYEN TERME	SOLUTION LONG TERME
RÉDUCTION	<ul style="list-style-type: none"> AVAL : Optimiser les techniques de pliage pour réduire les tailles de polybags AMONT : Mettre plusieurs rouleaux dans un même sachet plastique R&T : Remplacer le filmage manuel par une banderoleuse automatique 	<ul style="list-style-type: none"> AVAL : Substituer les enveloppes plastiques de e-commerce par des emballages en fibres Réduire le poids des emballages plastiques souples à travers un travail sur l'épaisseur : <ul style="list-style-type: none"> AMONT : Sachets et films plastiques AVAL : Polybags 	
RÉEMPLOI	<ul style="list-style-type: none"> R&T : Utiliser des palettes réemployables 	<ul style="list-style-type: none"> AVAL : Utiliser des colis et enveloppes réemployables pour le e-commerce 	<ul style="list-style-type: none"> AMONT : Favoriser la mise en place d'un système de réemploi des mandrins AVAL : Développer des displays réemployables AVAL : Utiliser des caisses de transport en plastique réemployables
RECYCLAGE	<ul style="list-style-type: none"> AMONT : Remplacer les cônes en pvc par des solutions en carton ou en résines plastiques recyclables AVAL : Assurer la traçabilité de ses fournisseurs d'emballages 	<ul style="list-style-type: none"> AMONT : Favoriser les plastiques transparents, supprimer le noir de carbone AVAL : Supprimer les cintres non recyclables Transitionner les emballages plastiques souples vers une résine unique (ex : PEBD) <ul style="list-style-type: none"> AMONT : Sachets et films plastiques AVAL : Polybags 	
TRANSVERSE	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction de cahier des charges de filière 		

Rétroplanning de déploiement des solutions collectives et individuelles

(1) La mise en place de ces groupes de travail est recommandée, mais n'a pas encore été entérinée à la date de rédaction du présent document.



Zoom : mettre en place un groupe de travail sur la standardisation des emballages

POURQUOI ?

Rédiger des cahiers de charges communs de filières pour les emballages majoritaires pour éviter ou diminuer la quantité d'emballages produits et utilisés, en s'appuyant sur l'ensemble des initiatives déjà prises par la filière (ex. étude sur les cintres et polybags – Paris Good Fashion).

Des cahiers de charges communs permettent :

- l'harmonisation des formats et matériaux, en évitant la multiplication de références différentes selon les marques et les fournisseurs,
- l'optimisation logistique via un meilleur empilage, des volumes standardisés...
- l'intégration de critères d'éco-conception,
- la mutualisation des études et tests,
- le développement du réemploi.

QUOI ?

Les missions du groupe de travail :

En premier lieu, travailler à l'élaboration de cahier des charges communs à la filière, en priorité :

- Pour l'aval : polybags
- Pour l'amont : mandrins, sachets, cônes

Possibilité de s'adjoindre à des initiatives existantes.

Les résultats de ce groupe de travail nourriront également les actions individuelles des adhérents.

Zoom : mettre en place un groupe de travail sur les sujets liés au canal de distribution : e-commerce

POURQUOI ?

Pour faciliter la mise en place de deux pistes d'actions propres au e-commerce :

La substitution des enveloppes plastiques par des emballages en fibres :

- Limiter collectivement les coûts d'évaluation environnementale et financière de la solution
- Profiter du retour d'expériences des membres du GT
- Augmenter progressivement la part d'enveloppes fibres dans les volumes expédiés

Le déploiement des colis et enveloppes réemployables :

- Analyser les segments pertinents pour le déploiement de cette solution
- Mutualiser les coûts d'évaluation environnementale et financière
- Déployer largement le réemploi des colis et enveloppes pour le e-commerce

QUOI ?

Les missions du groupe de travail :

- Évaluer la faisabilité économique et environnementale de la substitution par emballages en fibres
- Recenser les solutions de fibres existantes alternatives aux plastiques
- Travailler à l'harmonisation des formats pour faciliter l'adoption et la massification des emballages en fibres

QUOI ?

Les missions du groupe de travail :

- Évaluer la faisabilité économique et environnementale de la solution
- Recenser les apporteurs de solutions
- Coordonner une campagne marketing et de communication auprès du grand public

Zoom : lancer un groupe de travail sur les sujets liés aux canaux de distribution : enseignes d'habillement et de grande distribution

POURQUOI ?

Deux actions liées aux enseignes d'habillement et enseignes de grande distribution vendant des produits d'habillement ressortent de l'étude :

- **Développer des displays réemployables**
- **Utiliser des caisses de transport en plastique réemployables**

Elles justifient d'être traitées collectivement, avec pour objectifs de :

- Initier ou rejoindre des coalitions inter-filières pour développer des standards et mutualiser les flux logistiques
- Profiter du retour d'expériences des membres du GT et des autres filières
- Déployer massivement le dispositif en misant sur la montée en puissance de l'ensemble des flux concernés.

QUOI ?

Les missions du groupe de travail :

- Coordonner la mise en place de groupes de travail ou le rapprochement de groupes de travail existants
- Évaluer la faisabilité économique et environnementale des projets
- Impliquer l'ensemble des parties prenantes de la filière ou d'autres filières intéressées par les dispositifs

Zoom : lancer un groupe de travail sur un système de réemploi des mandrins

POURQUOI ?

La mise en place d'un système de réemploi des mandrins, doit être traitée en collectif. Elle suivra la définition des besoins réalisée dans le GT standardisation.

Les objectifs sont de :

- Initier ou rejoindre des coalitions inter-filières pour développer des standards, des systèmes et mutualiser les flux logistiques
- Mutualiser les coûts d'analyse de cycle de vie (ACV)
- Maximiser l'impact de la solution lors de son déploiement

QUOI ?

Les missions du groupe de travail :

- Coordonner la mise en place de coalitions ou le rapprochement de coalitions existantes
- Évaluer la faisabilité économique et environnementale des projets
- Mutualiser les coûts de recherche et développement
- Impliquer l'ensemble des parties prenantes de la filière ou d'autres filières intéressées par les dispositifs

Zoom : La méthodologie collective de développement de solutions se déroulera globalement en 5 étapes

Sourcer et identifier les solutions à prioriser

Définir le besoin
Identifier les fournisseurs et benchmarker les solutions

Evaluer

Evaluer les coûts/performances économique et environnementale

Tester et adapter

Réaliser des tests de faisabilité technique et des pilotes sur une sélection de références (qui peuvent être adaptées)

Mettre en place et adapter les process

Organiser les flux, stockage, traçabilité, contrôle qualité

Déployer et communiquer

Augmenter progressivement les volumes et communiquer

MODE DE TRAVAIL COLLABORATIF



Benchmarking : Identifier les emballages existants les plus performants



Groupes de travail : Réunir des adhérents autour de comités techniques pour définir des formats standard



Partage de pratiques : Diffuser les retours d'expérience



Co-conception : Engager les fournisseurs pour concevoir ensemble les emballages les plus adaptés aux contraintes du secteur (résistance, étanchéité, protection produit, adaptation aux machines...)

Gouvernance

Cadre

- Un comité de suivi de la feuille de route constitué des membres du COFIL mis en place lors de la feuille de route 3R (fédérations) pourrait être mis en place.
- Des groupes de travail par thématique constitués de fédérations, adhérents, experts mais aussi des éco-organismes seraient ensuite constitués.

Objectifs de la gouvernance

- Etat des lieux des avancées relatives aux orientations définies dans la stratégie sectorielle
- Synthèse des actions en cours et actions à mener par la filière pour atteindre les objectifs de trajectoire sectorielle sur la base des indicateurs fixés pour chacune des actions

Participants

- Fédérations
- Adhérents représentatifs des segments amont et aval
- Experts le cas échéant
- Eco-organismes

Fréquence

- Comité de suivi 4 fois par an (trimestriel)
- Groupes de travail thématique au besoin, à définir

RÉSUMÉ

Cette feuille de route concerne le secteur textile - habillement - distribution.

Cet exercice inédit, soutenu financièrement par l'ADEME, le DEFI et l'UIT a permis de décliner par secteur la trajectoire et le plan d'actions tracés par la SN3R. En particulier, il a permis de préciser les potentiels de réduction, réemploi, recyclabilité à horizon 2040, et les alternatives à déployer en priorité pour y parvenir.

Il a aussi fait remonter de nombreux besoins, en termes d'innovation et de R&D, d'investissements, de meilleure connaissance des impacts environnementaux, et de réglementation, mettant en lumière la nécessité d'une action concertée, non seulement de la part des metteurs en marché eux-mêmes, mais également de l'ensemble de la chaîne de valeur et des pouvoirs publics.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Intitulé de la direction/service
Contacts